

Compte rendu de la réunion du CODIR du 6 janvier 2020

Absents excusés : Chantal ENTRESSANGLE, Yves BOYER, Joël RINAUDO

GALETTE DES ROIS

Elle aura lieu vendredi 10 janvier à 18h salle Cassin.

Le président se charge de l'invitation des élus. Il a adressé une convocation à l'ensemble des adhérents.

Cette réunion marquant aussi le début de la campagne des licences, il est demandé aux adhérents de fournir les questionnaires de santé envoyé avec la convocation.

Francis Coulomb et Bernadette Perrin sont chargés des inscriptions.

Le Président, outre ses vœux, rappellera ses souhaits au niveau de la sécurité (respect du code de la route). Il fera un bref rappel des rendez- vous 2020 (Maurin des Maures et séjours à finaliser). Bernard Barthelemy insiste pour que soit évoqué le comportement des VAE.

Des volontaires sont demandés à 17h30 pour la préparation de la salle.

Raymonde Dinée est chargée de l'intendance.

AVANCEMENT MAURIN 2020

La convention avec les pompiers est signée. La prestation est identique à celle de l'année dernière.

La demande d'autorisation auprès de la municipalité est en cours. Francis Coulomb est chargé de fournir l'attestation d'assurance.

Nous n'aurons pas le label « verte tout terrain », celui-ci étant dorénavant réservé aux manifestations se déroulant sur la journée.

Les partenaires de l'année dernière ont renouvelé leur soutien. Le garage Peugeot présentera des véhicules.

Validation des cadeaux : bouteille de rosé et tour de cou pour chaque adulte, tour de cou pour les enfants et adolescents. Les tour de cou sont financé par Toyota.

Nous postulons au label AZUR tri pour toutes nos manifestations (réunions, repas, séjours). Ce label délivré par la communauté de communes Porte de Maures doit répondre à certains critères comme par exemple :

- Brigade verte : personnes présentes sur le site et ayant reçu une formation préalable
- Tri des déchets
- Favoriser le recyclage
- Propreté des zones de ravitaillement
- Bacs ou containers accessibles au camion benne
- Laisser les lieux propres
- Logo sur tous nos documents

Personnes pressenties pour ces actions : Raymonde Dinée, Michèle Houlber, Danielle Perchais, Bernadette Perrin, Christian Decaudin, Nadine Pillon, Jean François Martin, Henry Artigue.

Investissement : 1 bâche bandeau barnum : 82 €, 3 bâches 5mx0m80 FFV à 25 € pièce (nouveau logo), 700 plaques de cadre à 0,7 € pièce, soit au total : 647 €.

Pas de réunion prévue en janvier.

POINTS DIVERS

- Formation PSC1 : samedi 18 janvier salle du pôle nautique au port : 10participants. 5 personnes sont sur liste d'attente.
- Participation à « Nature en fête le dimanche 2 mai de 10h à 18h30 au site de la Brûlade (réunion d'organisation prévue mi janvier).
- Résultat du téléthon : notre don est supérieur de 207 € à celui de l'an passé.
- La Londe est la ville départ de la 3^{ème} étape du Tour du Var et des Alpes Maritimes le dimanche 23 février : partenaire avec l'organisation. Une réunion est prévue mi janvier pour le besoin éventuel de signaleurs.
- Des articles sur l'école VTT sont parus dans la Gazette du Var.
- Le président est invité à la visite des nouveaux locaux des assos le samedi 11 janvier.
- L'AG du CODEP aura lieu le samedi 25 janvier à La Farlède.

ACTIVITE CYCLO

- Le programme des sorties janvier février sera envoyé aux adhérents fin de 2^{ème} semaine.
- Plusieurs intervenants proposent lors du tour de table des séjours ou randonnées pour les périodes à cheval juin-juillet ou septembre. Pas de décision, mais la réflexion est lancée.

ACTIVITE PEDESTRE

Les résultats de l'enquête sur les jours et la nature des sorties sont les suivants : sur 36 questionnaires envoyés 28 réponses.

- Jours de sorties : 14 indifférents, 11 pour le lundi, 2 le jeudi. Les sorties auront donc lieu le lundi à partir de janvier
- Alternance ½ journée et journée, pas de changement.

ACTIVITE ECOLE VTT

- Reprise des sorties samedi 11 janvier ;
- Le certificat médical est maintenu.
- Projet de programmer une sortie décalée par mois.

TOUR DE TABLE

- Francis Coulomb demande que, sur le site, soit modifié la composition du bureau qui ne doit comporter que le Président, le trésorier et le secrétaire. Il demande que la mention «commission VTT jeune » soit remplacée par « commission jeunes », et la suppression de l'activité Maurin. Claude Rocher s'en charge.
- La trésorière informe l'assistance qu'elle a reçu de la fédération un chèque de 484 € dont la provenance demande explication (vraisemblablement déduction des licences jeunes et préinscriptions) le Président se renseigne auprès de la fédération.
- Bernard Barthelemy pose la question sur l'état de l'activité VTT musculaire récemment créée : elle est au stade embryonnaire.

Prochaine réunion le mardi 4 février à 18h